

CONTRAT DE PENSION CANINE

« *Chez Julie et Compagnie* »

N°siret : 851 166 207 00015

Entre : Mme DESILLES Julie
1 route des 4 sources
50340 PIERREVILLE
06.41.76.79.86

ET :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :(coordonnées complète)

Police d'assurance responsabilité civil :

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

Pensionnaire(s) :

Nom du chien :

Race ou Type :

Sexe : Femelle/Mâle

Identification :

Né(e)le :

Dates des dernières chaleurs :

Stérilisé(e) : Oui/Non

Problèmes de santé :

.....
.....
.....

Vétérinaire traitant :

Précisions sur le caractère de votre chien :

.....
.....
.....

Habitude alimentaire de votre chien :

.....
.....
.....

AUTORISATIONS

Collectivité

J'autorise/je n'autorise pas la pension « chez julie et compagnie » à mettre mon chien en présence d'autres chiens que ce soit en parc de détente ou en box.

Détente

Votre chien sera en liberté dans un parc de détente dans la mesure du possible de 8h30 à 18h30 tous les jours.

Vétérinaire

Le propriétaire de l'animal m'autorise à prendre les mesures d'urgences nécessaires à l'état de santé de son animal et à sa prise en charge par mon vétérinaire, incluant les éventuelles soins médicaux et/ou interventions chirurgicales jugées vitales par ce dernier et ce, même si le propriétaire de l'animal n'est pas joignable.

Le propriétaire s'engage à prendre en charge la totalité des frais qui en découleraient.

Vétérinaire réfèrent de la pension : clinique vétérinaire la divette, 2 ZA le Coignet
50690 Sideville

LES ENTREE ET SORTIES :

Jour d'arrivée :Horaire :

Jour de départ :Horaire :

Horaires sur rendez-vous uniquement

Lundi, mardi, vendredi et samedi : de 9h00 à 18h30

Mercredi : de 9h00 à 12h00

Jeudi : de 9h00 à 17h30

Dimanche et jours fériés : de 11h30 à 12h et de 17h30 à 18h30

Tout retard ou empêchement devra être signalé par téléphone au plus tôt, merci.

Veillez s'il vous plaît respecter les horaires de rendez-vous que nous avons fixé ensemble, pour le bien être des Pensionnaires et le bon fonctionnement de la pension.

PRESTATIONS DEMANDEES : (à cocher)

- Pension canine : 13€/nuitée/chien
- Pension canine : 6.5€ / ½ journée (jusqu'à 4h)
- Pension canine : 13€ la journée (plus de 4h)
- Pension canine : 24€/nuitée/2 chiens
- Pension canine : 11€/nuitée/ par chien supplémentaire (à partir du 3ème chiens)
- Pension canine longue durée : 1 nuitée offerte pour un séjour supérieur à 15 nuitées.
- Parasite interne (vermifuge) à déterminer en fonction du poids : 10€ tous les 15kg
- Parasite externe (pipette) 10€/chien
- Repas 2€/jour

. **Acompte* séjour pension** : il vous sera demandé un acompte* de 30 % du montant total qui sera réglé à la réservation pour valider le séjour de votre chien.

En cas de départ anticipé, la totalité du séjour réservé sera dû.

Pour toute réservation de séjour à la pension, merci d'adresser votre acompte* en main propre, par virement bancaire ou par courrier postal à :

Julie DESILLES, 1 route des 4 sources, 50340 PIERREVILLE

(En précisant votre nom, le nom du chien et les dates du séjour)

Cette somme sera encaissée à la réception et validera votre réservation qui sera confirmé par SMS (merci de me communiquer votre numéro de téléphone)

***ACOMPTE : En cas d'annulation de séjour, le montant de l'acompte reste acquis à la pension et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.**

Acompte 30% de €, versé le

Le solde de la pension sera réglé le jour de départ

Nombre de nuitées) :	nuitée(s) x	€=	+	€
Traitement anti parasitaire :	x	€=	+	€
Repas :	x 2	€=	+	€
Reduction plus de 15 nuitées :	x	€=	-	€
<u>TOTAL du séjour :</u>		=		€uros
Acompte versé :		€=	-	€
			Reste à payer :	€

Administration de médicaments (sur ordonnance uniquement) oui /non

Précision :.....
.....
.....

Rappel :

La pension ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par votre chien à un autre ou vice versa, et par conséquent aucun frais vétérinaire ne sera demandé à Mme DESILLES Julie « chez Julie et compagnie ».

Mme DESILLES Julie n'est pas responsable des mauvais comportements des chiens gardés au sein de la structure, les propriétaires restent responsables de leurs chiens et par conséquent des éventuels frais vétérinaires.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués ainsi que du règlement intérieur ci-après stipulés et déclarent les accepter sans aucune réserve.

La signature du contrat de réservation vaut acceptation sans réserve du règlement intérieur

Chaque contrat devra être fait pour chaque séjour.

A le

Signature(s) du ou des maître(s),

Signature et cachet DESILLES Julie

Précédée des mentions « Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »